

## INTERCLUBS 11/13 ANS

<b>ORGANISATION</b>	: Le Comité Régional Midi-Pyrénées
<b>LIEU</b>	: BAGNERES code : WP0
<b>DATE</b>	: 17 mai 2009
<b>CATEGORIES D'AGE</b>	: FILLES 11/12/13 Ans GARÇONS 11/12/13 Ans

*L'organisation des interclubs jeunes se fera sur le même schéma que celui des interclubs avec une poule régionale réduite à 2 séries et des poules départementales ou inter-départementales, ces réunions devant être organisées le même week-end des 16 et/ou 17 mai 2009. seules les performances réalisées à ces dates là et avec des équipes complètes rentreront dans la C.N.C. (aucune possibilité d'organiser un tour éliminatoire départemental, il ne peut y avoir de phase éliminatoire en amont. Ains toutes les poules doivent être organisées le même jour)*

**Pour les 11 ans filles ou garçons, titulaires du PASS'COMPETITION(cf règlement fédéral) réalisé du 16 septembre 2008 au 15 avril 2009**

Tout club désirant que les points acquis au cours des interclubs départementaux soient pris en compte pour le classement national des clubs doit présenter une équipe type avant le début de chaque réunion départementale

① : chaque club pour être classé doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais) et dans ce cas il peut présenter des équipes 2,3,.. seules les équipes complètes peuvent être comptabilisées dans le classement général.

Un nageur ne peut s'engager qu'au relais et à une épreuve individuelle.

Chaque équipe sera composée au maximum de 4 nageurs.

Le classement sera établi au cumul des points obtenus à la table de cotation par chaque nageur, les points du relais seront doublés

### QUALIFICATION

3 séries seront qualifiées à l'issue des réunions qualificatives départementales, de l'inter-département ou sur performances réalisées entre le 13 septembre 2008 et le 20 avril 2009, dans les compétitions officielles. Seules les équipes 1 et 2 de chaque club seront qualifiées pour la finale régionale.

### CODE INFORMATIQUE DES INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX

WP1 : Ariège	WP2 : Aveyron	WP3 : Haute-Garonne
WP4 : Lot/Tarn-et-Garonne	WP5 : Hautes-Pyrénées/Gers	WP6 : Tarn

Toutes les performances individuelles ou de relais non enregistrées au comité Régional ne seront pas prises en compte. Elles seront déduites du total points proposé par les clubs en vue de leur qualification.

Les clubs enverront au comité Régional pour le **21 avril 2009** les équipes qu'ils présentent en vue de la qualification régionale à → [engagements@mpffn.fr](mailto:engagements@mpffn.fr) au format (zippé) PCE-3 et sur bordereau avec décompte des points(cf règlement fédéral)

## REGLEMENT

Chaque équipe de club doit participer obligatoirement au relais 4 x 50M NL pour être classée et à toutes les épreuves individuelles (cf règlement fédéral)

Un nageur ne peut participer qu'à une seule épreuve individuelle et au relais  
Chaque équipe de club comprend **4 nageurs maximum**. Chaque nageur effectue une épreuve individuelle.

Le classement des équipes de club s'effectue par addition des points obtenus à la table de cotation FFN.

La cotation du relais est doublée. Un classement féminin et masculin et général sera publié.

## ENGAGEMENTS

Le comité régional avisera les clubs le **28 avril 2009** des équipes qualifiées à la finale régionale. Les clubs confirmeront leur participation ou leur forfait pour le **4 mai 2009** par e-mail.

Les clubs adresseront au comité régional pour **le 8 mai 2009 les engagements de leur(s) équipe(s) sur papier et à → [engagements@mpffn.fr](mailto:engagements@mpffn.fr)** au format (zippé) PCE-3, **accompagné du chèque**

## MODIFICATION D'ÉQUIPES

Seul seront acceptés, 1Havant le début des épreuves, les modifications d'équipes de relais et les changements dûment justifiés

## CLASSEMENTS

Un classement « filles », un classement « Garçons » seront établis.

Un classement général mixte (à raison d'une équipe fille et une équipe garçons par club) sera établi.

Cette compétition fait l'objet d'un classement fédéral.

## RECOMPENSES

- Une médaille par équipier des 3 premières équipes « Filles et Garçons »
- Une coupe aux équipes « Filles et Garçons » classées premières
- Un trophée sera remis au club classé premier

Une coupe sera remise aux clubs classés second et troisième

## DROITS D'ENGAGEMENTS et PENALITES

Droit d'engagement par équipe : ..... €

Forfait non déclaré : .....€

**A compléter suivant le catalogue des tarifs voté à l'Assemblée Générale**

Les droits d'engagements sont à envoyer au Comité régional midi-pyrénées 54 rue des sept troubadours 31000 Toulouse : chèque à l'ordre du Comité Régional Midi-Pyrénées Natation.

Tout engagement incomplet, on accompagné des droits d'engagement sera considéré comme nul et non avvenu et retourné au correspondant du club.

## JURY

**Nombre d'officiels obligatoire par club et par réunion**

1 officiel par club

2 officiels parclubs présentant 4 équipes et plus

Amende pour absence d'officiel par réunion.

A compléter suivant le catalogue des tarifs voté à l'Assemblée Générale.

## PROGRAMME REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

La piscine sera ouverte 1 H 30 avant le début des épreuves.

⊕ Dimanche 17 mai 2009 Réunion à 15 H 00	
100 M PAPILLON	Filles
100 M PAPILLON	Garçons
100 M DOS	Filles
100 M DOS	Garçons
100 M BRASSE	Filles
100 M BRASSE	Garçons
100 M NL	Filles
100 M NL	Garçons
Remplaçants *	Filles
Remplaçants *	Garçons
<b>ENTRACTE</b>	<b>15 minutes</b>
4 X 50 M NL	Filles
4 X 50 M NL	Garçons
<b>* 100 M au choix</b>	

## RESULTATS et CLASSEMENTS

Chaque organisateur devra envoyer au Comité Régional à → [resultats@mpffn.fr](mailto:resultats@mpffn.fr) . Une archive format ZIP au format PCE-3 dans les **2 jours suivant la rencontre**, ainsi que la feuille du jury et les fichettes de course.

## BORDEREAU D'ENGAGEMENTS COUPE DES 11/13 ANS

**FILLES**

**GARÇONS**

NOM DU CLUB..... Numéro informatique.....

EPREUVE	NOM PRENOM	N° IUF DE LICENCE 6 OU 7 chiffres	Temps réalisé	DATE	LIEU	POINTS
100 M DOS						
100 M PAPILLON						
100 M NL						
100 M BRASSE						
4 x 50 M NL						
Les points du relais sont multipliés par 2						
<b>TOTAL DES POINTS</b>						

Rempaçant(e)s avec le n° IUF

👉 Merci de joindre une **PCE** lors de la qualification et une **PCE** lors des engagements définitifs